

Dannes-Camiers: comment ne pas faire déborder les ruisseaux ?

Chaque inondation nous rappelle que la nature et l'eau ne connaissent pas de frontières.

La gestion du petit réseau de ruisseaux irriguant Dannes et Camiers n'y échappe pas. En 2009, les deux communes, respectivement implantées dans les arrondissements de Boulogne-sur-Mer et de Montreuil-sur-Mer, se penchent sur l'entretien de petits cours d'eau qui traversent leur village : le ruisseau Dannes-Camiers qui coule de Dannes vers la Baie de Canche, et quelques petits exutoires, le ruisseau Seguin (à Dannes), et celui du Rohart (qui part des huttes de chasse en amont et rejoint l'étang du Roi - lui-même alimenté par le cours d'eau principal - au beau milieu du domaine du Rohart). Ce sont les riverains qui sont censés les entretenir dans les limites de leur propriété. Et avec les limites que la responsabilité individuelle implique.

Inondations récurrentes

Seulement voilà ce réseau a été davantage façonné par l'urbanisation du site que par la nature. Avec les excès induits qu'on imagine : l'automne dernier, une bonne partie de Camiers a fait l'objet d'inondations récurrentes. La construction de la RD940 - qui ceinture cette zone depuis une quarantaine d'années - n'a rien arrangé, avance le maire, Jacques Jupin, en évoquant aussi un réseau d'eau pluviales qui n'a pas été dimensionné en rapport avec l'urbanisation du hameau balnéaire de Sainte Cécile. C'est à ce stade que le Conservatoire des espaces naturels (CEN) du Nord-Pas-de-Calais intervient, à la demande des collectivités. L'association de protection de l'environnement cherche à compléter un document



Katia Ducroix a rencontré les riverains, dont la commune, propriétaire de certaines zones du Domaine du Rohart.

« Tenter de les convaincre que ce qui est bon pour l'environnement peut aussi l'être pour eux »

technique qui permettra la déclaration d'intérêt général, laquelle déclenchera un montage financier pour des travaux chez quelques soixante-six propriétaires privés sur les deux communes : « *l'idée est d'établir un diagnostic de ces ruisseaux pour ensuite proposer des solutions à leur entretien, leur restauration et favoriser leur bon fonctionnement* », explique Katia Ducroix, chargée de mission au Conservatoire des espaces naturels. Cette dernière a pu rencontrer quelques riverains, venus s'informer sur la mission. Craignant d'énormes inondations en cette nouvelle période de fortes pluies, les riverains ont pu avancer

des hypothèses ou des propositions d'action, telles que la déviation d'un ruisseau en amont vers la mer. Mais la technicienne n'en démords pas : « *les inondations sur cette zone sont dues au terrain qui fonctionne comme une éponge. Et couper le ruisseau n'y changerait rien.* » Quelques Camiérois en veulent aussi à un propriétaire du secteur qui retiendrait les eaux de l'étang, empêchant ainsi, selon eux, tout écoulement efficace. Voilà le cœur du problème : comment assurer la mise en place de moyens techniques pour intervenir chez soixante-six propriétaires qui, dans l'absolu, ne sont pas tenus de donner leur accord ? Par le passage en déclaration d'intérêt général sur le plan administratif, la prochaine étape de cette étude. « *Mais aussi en tentant de les convaincre que ce qui est bon pour l'environnement peut aussi l'être pour eux* », positive Kathia Ducroix. Autant de chemins qui prendront du temps. ■

ANTHONY BERTELOOT